

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Relevé de décisions de la réunion du 28 novembre 2022

1. COMPETITIONS

1.1 TOP 14 et PRO D2 - Homologation des résultats et classements

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué le résultat des matches de :

- TOP 14 à l'issue de la 10ème journée de la saison 2022/2023, et
- PRO D2 à l'issue de la 11ème journée de la saison 2022/2023.

1.2 Fonds de report de matches (2021/2022)

Sur proposition du Bureau, le Comité Directeur a acté l'activation du fonds de report de matches (2021/2022) pour les clubs visiteurs suivants :

- USM au titre de la J14 et de la J17 pour un montant total de 7 166,7 € ;
- RC Vannes au titre de la J18 pour un montant total de 9 865 €.

1.3 Phase finale TOP 14 : commercialisation et quota clubs participants

Le Comité directeur a acté les quotas ainsi que les règles de commercialisation des billets pour les clubs participants :

Finale TOP 14 2023

- Réservoir attribué et lien de vente direct à hauteur de 4 500 places (hors quota invitations inchangé) ;
- Exclusivité du réservoir jusqu'à J-4 à 12h00 ;
- Reprise de 50% des places non vendues (par catégorie) J-4 à 12h00 ;
- Exclusivité du solde restant du réservoir jusqu'à J-3 à 12h00 ;
- Réservoir commun avec le grand public à partir de J-3 à 12h00.

Demi-finales 2023

- Réservoir attribué et lien de vente direct à hauteur de 1 700 places (hors quota invitations inchangé) ;
- Exclusivité du réservoir jusqu'à J-4, 12h ;
- Reprise de 50% des places non vendues (par catégorie) J-4 à 12h00 ;
- Exclusivité du solde restant jusqu'à J-3 à 12h00 ;
- Réservoir commun avec le Grand Public à partir de J-3 à 12h00.

1.4 Porteurs d'eau – Water break

Le Comité Directeur a pris acte et entériné l'application de la règle expérimentale relative au water-break mise en place par World Rugby à compter des journées à compter de la J14 de PRO D2 et de la J13 de TOP 14.

Cf Règle 6 - Officiels de Match (Règles du Jeu de World Rugby) – (page 5 du document joint en annexe).

Une communication explicative spécifique a été communiquée aux clubs par la Direction des Compétitions le 2 décembre.

1.5 In Extenso Supersevens : dates et lieux des étapes de l'édition 2023

Le Comité Directeur de la LNR a validé les dates et sélectionné les villes-hôtes des étapes de classement de l'IN EXTENSO SUPERSEVENS 2023 :

- 15 septembre 2023 à Clermont-Ferrand ;
- 22 septembre 2023 à Lyon ;
- 29 septembre 2023 à Pau.

L'étape finale aura lieu le dimanche 22 octobre (dimanche du weekend des demi-finales de la Coupe du Monde programmées les vendredi et samedi soir) à Paris La Défense Arena.

2. LABEL STADES

Le Comité Directeur de la LNR a pris acte de l'attribution par la Commission Stades de la LNR du Label Stades PRO* au SU Agen Lot-et-Garonne pour le Stade Armandie. En conséquence de cette attribution intervenue à la suite du programme de travaux engagé par le club et validé par la Commission Stades, le Comité Directeur a validé le versement au club des sommes non perçues au titre du Fonds Stades lors des 5 dernières saisons depuis 2017-18.

3. FINANCES

Le Comité Directeur a approuvé les comptes de la LNR et voté les résolutions correspondantes soumises à son approbation, relatives à la distribution aux clubs complémentaire à celle prévue au budget préliminaire et à l'estimé présenté en mai 2022.

Le rapport de gestion a également été adopté.

Les comptes tels qu'approuvés par le Comité Directeur seront soumis à l'Assemblée Générale du 14 décembre pour être définitivement arrêtés après lecture du rapport des Commissaires aux Comptes.

4. COMPOSITION DES COMMISSIONS

- Commission Marketing / Partenariats : remplacement de Nicolas Roux par Matthieu Maignal (Racing 92) ;
- Commissaires à la citation – désignation de Madame Lise M'FOUDI et de Monsieur Philippe LENNE.

5. COMMUNICATION / MARKETING

- Commission développement économique et innovation
Parmi les 17 initiatives proposées par la Commission développement économique et innovation (cf Assemblée Générale du 6 juillet) à l'issue des travaux menés en 2021/2022, 5 devaient être en application en 2022/2023.
Le projet NFT, qui figurait parmi ces 5 initiatives, a été lancé à l'issue de la consultation menée par la LNR.
Le Comité Directeur a validé le lancement de 3 autres initiatives et les budgets associés :
 - Partenariats influenceurs sur l'ensemble de la saison
 - Mise en place de tests sur le déploiement de zones mixtes lors des matches de TOP 14 (clubs pilotes) : une communication spécifique sera adressée par la Direction de la communication aux clubs concernés
 - Recensement de contenus extra-sportifs liés à l'actualité/activité des clubs proposés à de nouveaux médias : une communication spécifique sera adressée par la Direction de la communication aux clubs concernésLa 5^{ème} initiative portant sur l'explication des décisions de l'arbitre et des règles du jeu reste en instruction.
- Opérateur TOP 14 Rugby Tour
A l'issue de la consultation lancée par la LNR pour désigner l'opérateur du village du TOP 14 Rugby Tour, le Comité Directeur a retenu l'offre de Live by GL (accord de 3 saisons).

6. POINTS DIVERS

- EPCR : le Comité Directeur a pris acte et débattu des réflexions en cours au sein de l'EPCR sur l'évolution du format de la phase de poules en Champions Cup en 2023/2024. Des informations complémentaires (règles sportives, position des diffuseurs) sont sollicitées et le débat sera donc repris en janvier.
- Plan Stratégique n°2 : une synthèse des consultations menées avec les syndicats et du séminaire des clubs des 22-23 novembre a été présentée ; les prochaines étapes seront proposées à l'occasion de l'Assemblée Générale de San Sébastien
- Démarche d'un collectif d'anciens joueurs : un collectif d'anciens joueurs ayant subi des Commotions pendant leur carrière a adressé à la LNR un courrier préalable à l'exercice de recours à l'encontre de la FFR et de la LNR ;
- Le Comité Directeur est informé du recours engagé devant le Tribunal administratif par Montauban contre la décision de retrait de points prononcée par la Commission d'appel, ainsi que de la procédure de conciliation devant le CNOSF engagée par le Stade Toulousain relative au report du match Stade Toulousain / Stade Français lors du Boxing Day 2021
- Billetterie Coupe du Monde 2023 : une communication sera faite à l'Assemblée Générale sur l'utilisation des billets réservés par la LNR
- Assemblée Générale du 14 décembre 2022 : le Comité Directeur approuve l'ordre du jour.